

Opinion

Le réviseur, indispensable maillon



Daniel Kroes
Président de l'Institut des Réviseurs d'entreprises

Les réviseurs d'entreprises sont des acteurs-clés du bon fonctionnement du système économique. Au service des différents intervenants.

Le 25 avril dernier, l'Institut des Réviseurs d'entreprises et l'Institut des Experts-comptables et conseils fiscaux (IRE) ont conjointement organisé leur assemblée générale annuelle. A cette occasion, en tant que président de l'IRE, je me suis adressé au Premier ministre Charles Michel, invité d'honneur de cette assemblée, ainsi que plus largement, au monde politique et économique. Un constat général s'impose d'emblée : tous les économistes s'accordent à dire que la crise ne sera définitivement surmontée qu'une fois que la confiance aura été totalement retrouvée. Il s'agit précisément de l'une des fonctions clés de la mission dévolue aux réviseurs d'entreprises.

En effet, de par sa position indépendante, sa déontologie et la qualité de son travail, le réviseur est garant de la transparence financière des entreprises et fournit de ce fait plus de sécurité et donc plus de confiance entre les différents acteurs économiques. Le rôle de notre profession est avant tout de servir l'intérêt général en œuvrant à l'amélioration de la qualité et de la transparence des données financières des différents intervenants économiques de notre société.

Il y a 4 messages principaux que notre profession souhaite rappeler aux responsables politiques.

1 Le réviseur d'entreprises est un acteur incontournable de la vie économique. Les professions économiques (les réviseurs, les experts-comptables, les conseils fiscaux, les comptables et les fiscalistes) représentent plus de 12 000 membres. Si l'on y ajoute les stagiaires, le nombre d'acteurs dépasse 20 000 professionnels. Si l'on y ajoute également le personnel administratif des différents bureaux, on aboutit à plus de 40 000 emplois. C'est assurément un secteur d'activités non négligeable. Un cabinet, c'est aussi évidemment une entreprise active au sein de notre société. Les réviseurs, les experts-comptables et les conseils fiscaux doivent donc également être considérés comme des entrepreneurs.

Les PME et les entreprises familiales sont le moteur de la croissance de l'économie belge. Nos professions sont proches des PME et des entreprises familiales tant au niveau de la fiabilisation des comptes de celles-ci que de l'assistance à la création ou la transmission de l'entreprise. Le réviseur certifie les informations économiques et financières à transmettre non seulement aux organes de



gestion, mais également aux conseils d'entreprise. Il donne une crédibilité externe et interne à ces informations, met en lumière les éléments essentiels de la société et contribue au dialogue au sein du conseil d'entreprise.

Les réviseurs, les experts-comptables et les conseils fiscaux s'adaptent en permanence aux évolutions de l'économie et les phénomènes actuels tels que le commerce en ligne, la facturation électronique et la digitalisation de l'information figurent parmi les préoccupations quotidiennes de nos professions. Ils sont dès lors incontestablement des acteurs essentiels du bon fonctionnement du système économique, au service de ses différents intervenants.

2 Le réviseur est en première ligne dans la lutte globale contre la fraude fiscale et sociale. En 2013, l'Europe a établi une nouvelle directive comptable, laquelle doit être traduite maintenant en droit belge. En Belgique, les réviseurs ne contrôlent actuellement que 6 % des entreprises. Il ne s'agit donc pas de contrôles excessifs pouvant constituer un frein à l'essor économique de nos entreprises. D'ailleurs, dans certains pays, il arrive que les entreprises soient bien davantage contrôlées.

Le périmètre actuel d'audit doit être maintenu afin que les acteurs économiques puissent continuer à bénéficier d'informations financières fiables et transparentes. La profession demande cependant à cet égard que la directive comptable soit transposée de manière réaliste et que les réviseurs puissent continuer à jouer un rôle important de contrôle à l'avenir. On pourrait en effet craindre qu'une transposition minimaliste de la directive puisse engendrer une diminution considérable du nombre d'entités contrôlées, ce qui pourrait s'avérer très néfaste pour l'économie belge. Cela signifierait notamment une diminu-

“En Belgique, les réviseurs ne contrôlent actuellement que 6 % des entreprises.”

tion du contrôle, un amoindrissement de la lutte contre la fraude, moins de transparence et donc une diminution de la confiance. Il est essentiel de maintenir le périmètre d'audit actuel tel qu'il est, dans l'intérêt de notre monde économique.

3 Le réviseur d'entreprises exerce sa mission dans un contexte de constante évolution des lois et des normes. La matière est d'actualité certaine car la réforme européenne de l'audit doit être transposée en Belgique. Des changements majeurs sont donc en passe de s'opérer prochainement et la profession devra nécessairement s'adapter. N'oublions toutefois pas qu'actuellement, en Belgique, sont déjà en place des règles d'indépendance strictes et un système de contrôle de qualité efficace. De plus, et depuis 2007, une surveillance externe systématique contrôle notre profession. Les règles sont appelées à devenir encore plus strictes et l'on peut émettre des doutes raisonnables sur l'efficacité attendue de cette inflation législative chronique.

Une marge de manœuvre existe car, si l'Europe diminue la flexibilité, elle laisse toutefois la porte ouverte à un nombre d'options pour les Etats. Les professionnels demandent à la Belgique d'exploiter cette fenêtre d'opportunité.

L'Institut demande dès lors :
- que les professionnels, maintiennent, comme c'est le cas aujourd'hui, un système de contrôle de qualité, mais sans devoir subir de tels contrôles à deux reprises. En effet, si un audit est un audit, les normes d'audit doivent être appliquées de ma-

nière stricte mais proportionnelle.
- qu'alors que les coûts du contrôle public sont supportés aujourd'hui par la profession, le nouveau système devra impliquer que ces coûts restent sous un seuil de contrôle raisonnable.

Une réflexion doit également être menée sous le prisme de la simplification des règles. Actuellement, des règles sont déterminées à chaque niveau de pouvoir : européen, fédéral, régional et même local. L'inflation législative devient trop complexe, et nous appelons à un travail global en vue d'une meilleure coordination de la législation.

4 Le réviseur d'entreprises est prêt à jouer un rôle encore plus important dans l'amélioration de la comptabilité et de l'audit du secteur public. L'Europe exige que la Belgique, tant au niveau fédéral que régional et local, mette à disposition une comptabilité publique fiable qui puisse répondre aux exigences prévues par le système européen des comptes (SEC 2010). La directive exige également que les comptes soient soumis à des audits indépendants, exécutés par une institution publique (comme la Cour des comptes) ou par les réviseurs. Aujourd'hui, en Flandre, la Cour des comptes et les réviseurs collaborent déjà régulièrement dans le cadre de ce que l'on appelle le “single audit”.

L'IRE constate que malgré l'expiration du délai de la transposition au 31 décembre 2013, un long chemin est encore à parcourir avant que la législation belge ne transpose complètement et efficacement cette directive. Afin de prendre les bonnes décisions, les autorités ont besoin de pouvoir se baser sur des informations financières fiables, comme c'est déjà aujourd'hui le cas dans le secteur privé. Un contrôle indépendant des pouvoirs permet ainsi généralement d'éviter des situations regrettables, à l'instar de ce qui a été récemment rapporté dans les médias concernant les finances de la commune de Molenbeek. Les contribuables ont en effet le droit d'être informés quant au niveau de la dette publique dont ils dépendent. L'Institut demande donc que la modernisation de la comptabilité et de l'audit, comme stipulée dans la directive comptable, soit transposée le plus rapidement possible en droit belge au sein des différents niveaux de pouvoir. Notre profession met ses compétences à la pleine et entière disposition des autorités pour ce projet important, car il est avéré – en définitive – qu'investir dans le contrôle permet dans la plupart des cas de prévenir des dérapages financiers et les situations dommageables qui s'ensuivent.

